

22 mars 2019

## Démographie médicale : Le Département n'attend pas l'Etat pour agir

**Le Département mène depuis plusieurs années de nombreuses actions pour attirer des médecins.**

Un comité interministériel de la santé se tient ce lundi 25 mars à Noisiel. Il y sera notamment question de l'appel à projets lancé par l'Etat pour recruter au niveau national 400 médecins généralistes dans les zones qui manquent de médecins. Les collectivités peuvent proposer, dans le cadre de cet appel à projets, de recruter des médecins. Les collectivités porteraient la charge financière de ces recrutements.

Le Département de Seine-et-Marne n'a pas attendu l'appel à projets de l'Etat pour mener plusieurs actions visant à attirer des médecins. En dehors de la protection maternelle et infantile, la santé n'est pas une compétence obligatoire pour le Département, mais, en tant que chef de file de l'action sociale et qu'acteur majeur de l'aménagement du territoire, il a la légitimité et la volonté d'intervenir dans le champ de la démographie médicale.

C'est pourquoi le Département mobilise des fonds pour aider à la création de maisons médicales. Il a contribué, avec le rectorat et d'autres collectivités, à la création d'une première année de médecine à Sénart et à Melun.

« Aujourd'hui, l'Etat prétend agir en faveur de la démographie médicale dans les territoires alors que les collectivités, au premier rang desquelles le Département, mènent depuis plusieurs années une politique volontariste pour attirer des médecins, et assurer aux publics les plus fragiles un accès aux soins, indique Patrick Septiers, Président du Département de Seine-et-Marne. Dans son plan pauvreté, l'Etat n'a prévu aucun financement pour la santé, alors qu'elle au cœur des obstacles d'accès à l'emploi et qu'elle est une question centrale pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. De plus, le problème de la désertification médicale n'a pas une solution unique telle que le recrutement de médecins et passe par un plan d'actions beaucoup plus large. »

« Le Département souhaite innover dans l'exercice des métiers de la santé, notamment en ce qui concerne la télémédecine, indique Geneviève Sert, Vice-présidente en charge de la formation supérieure, de la formation professionnelle et de la présence médicale. Le Département n'a toujours pas reçu de réponse de l'Etat quant à une expérimentation de cette nouvelle technologie. Lorsque nous l'interrogeons, l'Etat répond que cela doit se faire dans un cadre très strict, fermant presque la porte à toute forme d'expérimentation. »

**Contacts presse :**

Luce Margonty : 01 64 14 60 42 / 06 72 84 70 49 / [luce.margonty@departement77.fr](mailto:luce.margonty@departement77.fr)

Guillaume Tallon : 01 64 14 70 85 / 06 79 38 52 96 / [guillaume.tallon@departement77.fr](mailto:guillaume.tallon@departement77.fr)